



***Analyse complémentaire des enjeux environnementaux
et des mesures compensatoires du futur MIN d'Azur
(Marché d'intérêt national de Nice) à La Gaude (06)
à la demande de l'association CAPRE 06
(Collectif associatif pour des réalisations écologiques dans les Alpes-Maritimes)***

DEFFARGES Joss

Délégué du GIR Maralpin au comité de suivi régional de la biodiversité

Port : 06.61.144.800

burotika at hotmail.com

Relecture : BEAUDOIN Gisèle – CEN PACA et les ornithologues suivants :
BOËT Maurice, JOUVENEZ Gaëtan, KERN Patrick, MISIEK Pascal.

Capre 06 a sollicité mon avis objectif sur le dossier du futur MIN de La Gaude afin de :

1. Connaître les enjeux environnementaux locaux (et non pas régionaux ou nationaux) relatifs à la plaine du Var, pour les espèces inventoriées dans le rapport « ECO-MED 2019 – Évaluation Appropriée des Incidences du projet de nouveau Marché d'Intérêt National (M.I.N.) – Société du Nouveau MIN d'Azur (SNMA) – La Gaude (06) – 115 p. » 01/08/2019 – Version 2 »
2. Evaluer les mesures compensatoires proposées dans la « Notice Explicative D.U.P. Compensation environnementale dans le cadre de la relocalisation du MIN ».

Les effets cumulés des projets de l'Ecovallée et du MIN de La Gaude ont déjà fait l'objet de plusieurs conférences dans le cadre du Comité régional sur les risques de perte en biodiversité dans la plaine du Var, et ne seront pas de nouveau évoqués. Cf. http://www.gir-maralpin.org/confnvxdossiers/Conference_naturaliste_PlaineduVar_dossierGIR-v4.pdf.

En préalable, une question importante se pose quant au déplacement de l'ancien MIN sur le site duquel une espèce à statut réglementé est très présente : le Lézard sicilien des champs *Podarcis siculus campestris* Betta, 1857.

COMMUNAUTAIRE :

Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe IV

INTERNATIONAL :

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II



Lézard sicilien des champs, 30 avril 2021, aux abords du MIN actuel, Nice © J.Deffarges

Comment sera gérée la destruction de nombreuses populations de cette espèce résidant sur ce site ? Une possibilité de déplacement a-t-elle été envisagée ?

MIN : enjeux environnementaux locaux

Dans un premier temps, et sans remettre en cause la valeur du rapport d'étude et les efforts de prospection engagés, il paraît étonnant que le site du futur MIN n'abrite pas de Lézard ocellé, étant donnée la densité d'individus constatée sur la commune de La Gaude dans les inventaires de Vincent KULESZA datant de 1995 à 1997 (SILENE Faune), et la présence historique de l'espèce aux Iscles à Saint-Laurent-du Var (1998), soit aux abords sud du futur MIN et à la sortie du vallon des Trigands à Saint-Jeannet (2004), soit aux abords nord du futur MIN.



Lézard ocellé, 1 avril 2021, Gréolières © J.Deffarges.

Le Lézard ocellé est une espèce cryptique, prompte à se dissimuler, nécessitant des moyens de recherche très poussés. Dans l'idéal, il faudrait aborder cet enjeu majeur avec des méthodes de prospection modernes, cf. « Utilisation de chiens pour détecter la présence du lézard ocellé (Timon lepidus) October 2017 Conference: 45eme congrès de la Société Herpétologique de France Project: LEZARDS Authors: Anthony Olivier Tour du Valat, Research Institute for the Conservation of Mediterranean » et les publications récentes du Conservatoire d'espaces naturels dans « Garrigues ».

Il se peut également que l'espèce soit déjà éteinte dans ce secteur, mais dans le cadre du Plan national d'action, toute la vallée du Var jusqu'au lac du Broc demeure un habitat potentiel à préserver. Donc la conservation de la Trame verte entre Saint-Laurent-du-Var/La Gaude et Saint-Jeannet/Gattières semble un enjeu majeur à prendre en compte prioritairement.

D'autant que cette zone est le dernier corridor écologique pour la Loutre d'Europe permettant de relier le bassin versant de la Cagne au fleuve Var.

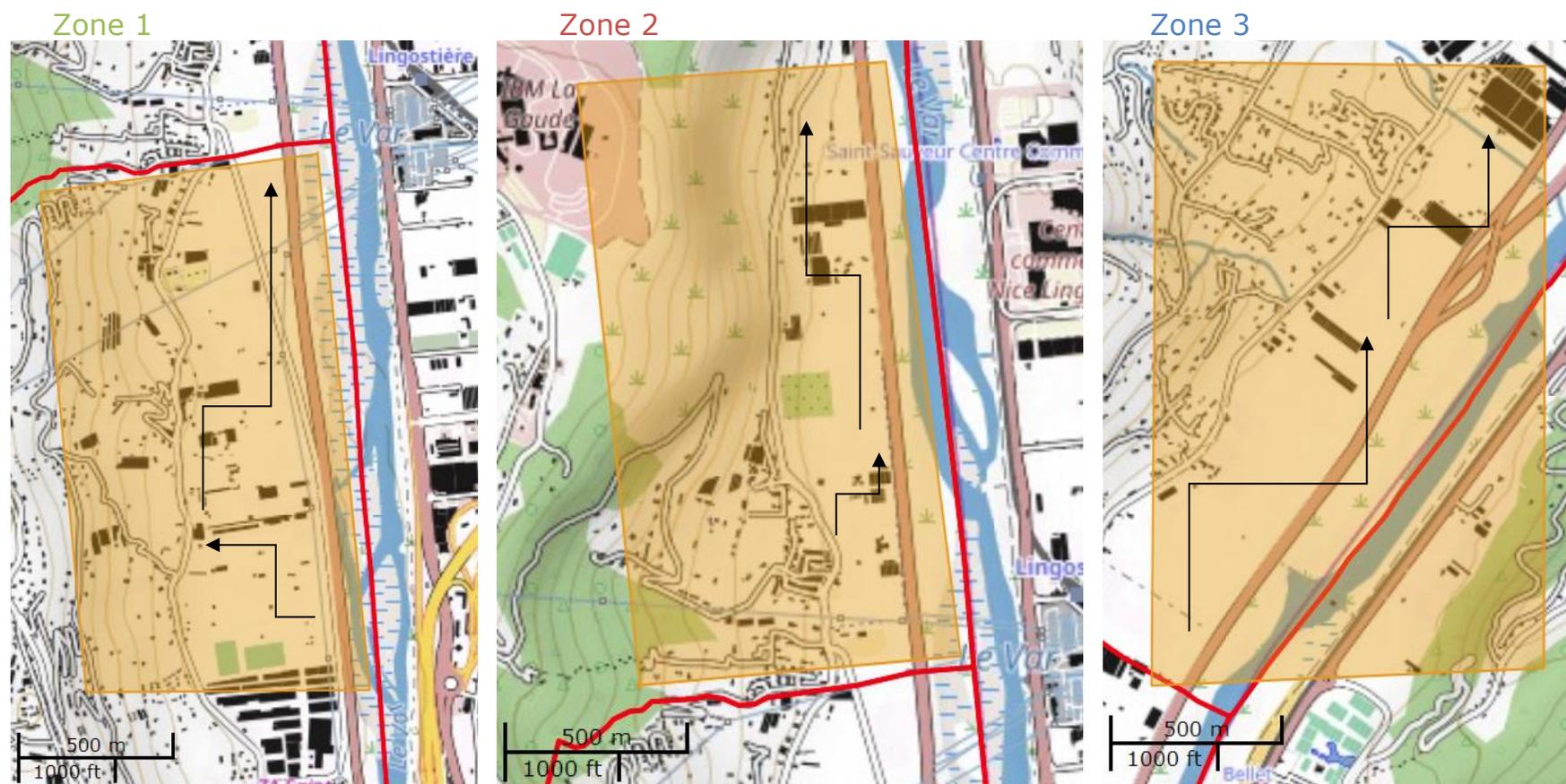
Afin d'analyser la valeur écologique du terrain du MIN, il a été décidé de faire, pour SILENE, un inventaire ciblé sur la recherche du Moineau friquet, espèce en très fort déclin ou éteinte dans la plaine du Var, ainsi que sur des bioindicateurs détectables à la date de prospection, le 30 avril 2021. Effectuer une étude sur des bioindicateurs significatifs, comme les araignées ou les orthoptères, pouvait fortement consolider l'étude, mais la période de prospection ne correspondait pas à leurs phénologies. L'avifaune est cependant très pratique pour définir la richesse relative en patrimonialité, car de nombreuses espèces ne sont pas ubiquistes et sont inféodées à des biotopes précis.

Les oiseaux nicheurs et en halte migratoire ont été inventoriés durant 1h30 par zone d'étude sur des surfaces similaires avec des transects d'égaux distances :

Zone 1 : les Iscles à Saint-Laurent du Var au sud du futur MIN

Zone 2 : au CREAT à l'emplacement du futur MIN

Zone 3 : le Plan de Gattières au nord du futur MIN





Quelques espèces en photo, 30 avril 2021, Saint-Laurent-du-Var, La Gaude, Gattières © J.Deffarges :



Tourterelle des bois
Streptopelia turtur



Bergeronnette printanière
Motacilla flava



Pipit des arbres
Anthus trivialis



Pie-grièche à tête rousse ssp badius
Lanius senator badius



Serin cini
Serinus serinus



Tariet des prés
Saxicola rubetra



Bruant proyer
Emberiza calandra



Pie-grièche à tête rousse
Lanius senator



Bergeronnette nordique
Motacilla flava thunbergi

Famille	Nom espèce	Nom scientifique	Menacé localement	ZONE 1 quantité	Statut de reproduction	ZONE 2 quantité	Statut de reproduction	ZONE 3 quantité	Statut de reproduction
Anatidae	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>						1	Nicheur
Accipitridae	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>				1	Nicheur	1	Nicheur
Falconidae	Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>		1	Migrateur				
Falconidae	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		1	Nicheur				
Laridae	Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>				2			
Columbidae	Pigeon biset domestique	<i>Columba livia domestica</i>		5	Nicheur				
Columbidae	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		9	Nicheur	8	Nicheur	8	Nicheur
Columbidae	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		14	Nicheur	2	Nicheur	6	Nicheur
Columbidae	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Oui	1	Migrateur				
Strigidae	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Oui	1	Nicheur				
Apodidae	Martinet noir	<i>Apus apus</i>						2	Migrateur
Meropidae	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>		10	Migrateur	10	Migrateur		
Coraciidae	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>		1	Migrateur				
Picidae	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Espèce forestière	1	Nicheur				
Picidae	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Espèce forestière			1	Nicheur		
Hirundinidae	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		75	Nicheur	151	Nicheur	16	Nicheur
Hirundinidae	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>				100	Migrateur		
Motacillidae	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>		1	Migrateur				
Motacillidae	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>		1	Migrateur				
Motacillidae	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		121	Migrateur	3	Migrateur	54	Migrateur
Motacillidae	Bergeronnette printanière (M.f.flava)	<i>Motacilla flava flava</i>		1	Migrateur				
Motacillidae	Bergeronnette nordique (M.f.thunbergi)	<i>Motacilla flava thunbergi</i>						3	Migrateur
Motacillidae	Bergeronnette d'Italie (M.f.cinereocapilla)	<i>Motacilla flava cinereocapilla</i>		1	Migrateur				
Motacillidae	Bergeronnette flavéole (M.f.flavissima)	<i>Motacilla flava flavissima</i>						2	Migrateur
Motacillidae	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>				1	Nicheur		
Turdidae	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Oui			1	Nicheur	2	Nicheur
Turdidae	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>		31	Migrateur	1	Migrateur	8	Migrateur
Turdidae	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		1	Migrateur			1	Migrateur
Turdidae	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		11	Nicheur	6	Nicheur	5	Nicheur

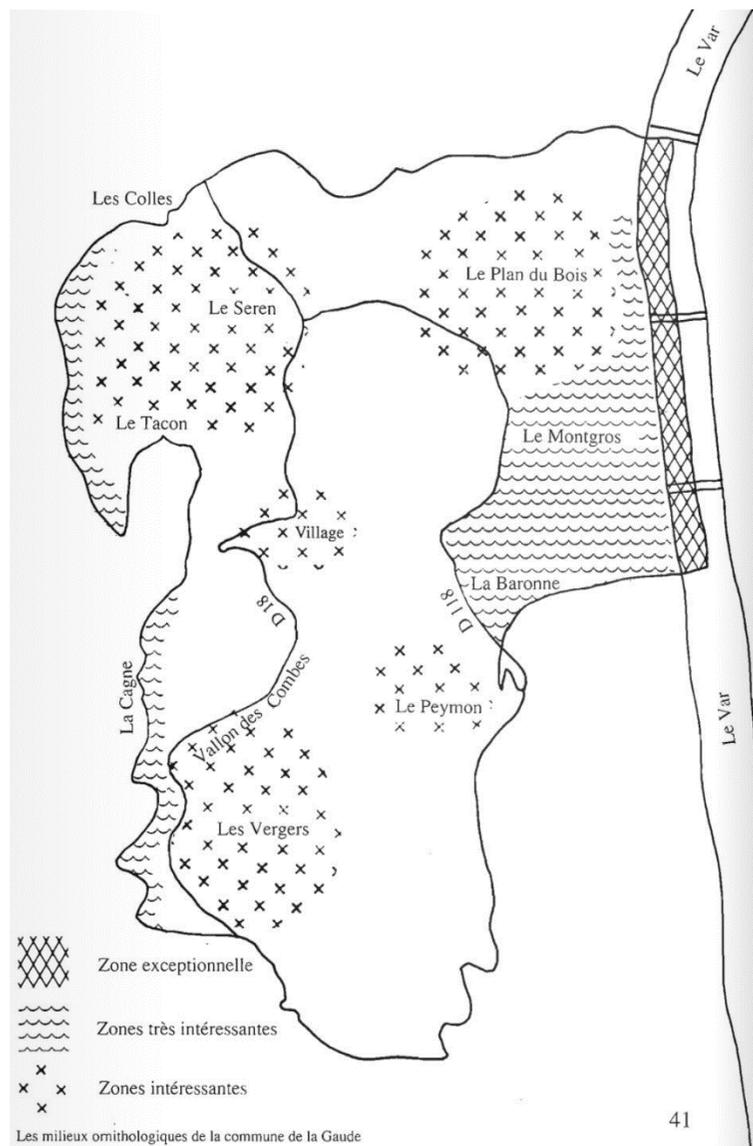
Famille	Nom espèce	Nom scientifique	Menacé localement	ZONE 1 quantité	Statut de reproduction	ZONE 2 quantité	Statut de reproduction	ZONE 3 quantité	Statut de reproduction
Sylviidae	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>		2	Nicheur				
Sylviidae	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Oui	6	Nicheur			2	Nicheur
Sylviidae	Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>						2	Nicheur
Sylviidae	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		3	Nicheur	2	Nicheur		
Sylviidae	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>		3	Migrateur				
Sylviidae	Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>		6	Nicheur	12	Nicheur	6	Nicheur
Sylviidae	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Espèce forestière			2	Nicheur		
Aegithalidae	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Espèce forestière	1	Nicheur	4	Nicheur		
Paridae	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	Espèce forestière			1	Nicheur		
Paridae	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		3	Nicheur	5	Nicheur		
Laniidae	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Oui	3	Migrateur				
Laniidae	Pie-grièche à tête rousse (L.s.badius)	<i>Lanius senator badius</i>		1	Migrateur				
Corvidae	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		4	Nicheur	5	Nicheur	3	Nicheur
Corvidae	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>						4	Nicheur
Corvidae	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>						2	Nicheur
Sturnidae	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		3	Nicheur			4	Nicheur
Passeridae	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		36	Nicheur	3	Nicheur	45	Nicheur
Passeridae	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Oui	0	Eteint	0	Eteint	0	Eteint
Estrildidae	Capucin bec-de-plomb	<i>Euodice malabarica</i>		3	Nicheur				
Fringillidae	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		12	Nicheur	8	Nicheur	15	Nicheur
Fringillidae	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		1	Nicheur			3	Nicheur
Emberizidae	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Oui	6	Nicheur				

Le Moineau friquet, l'objectif principal, n'a pas été retrouvé. Il est considéré comme un nicheur éteint dans la plaine du Var.

Une analyse succincte fait tout de suite apparaître dans la zone 2 un cortège d'oiseaux forestiers, pratiquement absent des zones 1 et 3 ; les espèces menacées localement sont quasi absentes du fait du peu d'ouverture des milieux sur le site, de la présence de très nombreuses espèces invasives (Faux-acacia, Yucca, Canne de Provence, plantation de Cyprès, etc.) et d'une dégradation importante des biotopes présents, justifiant le choix de l'emplacement du futur MIN comme un site à moindre enjeu puisqu'il n'a pas fait l'objet d'une restauration écologique lors de la destruction des bâtiments du CREAT.

Pourtant, il existe un état initial. La commune de La Gaude a été étudiée en détail en 1988 par les ornithologues Mireille et Maurice BOËT, qui ont publié dans « Rivière Scientifique » année 1989 leurs conclusions.

Cf. <https://fr.calameo.com/read/0050828136bf1da068d5f>



Carte page 41

Pour synthétiser au niveau de la Baronne, on y constate la présence de très nombreuses espèces, du Moineau friquet, du Bruant proyer, de la Cisticole des joncs, de la Rousserolle effarvatte, de la Rousserolle turdoïde, de la Chevêche d'Athéna, de la Tourterelle des bois, tous à présent disparus ou en très mauvais état de conservation, et des nicheurs éteints de nos jours à cette altitude comme la Pie-grièche écorcheur.

Cent trente six espèces y sont représentées.

Quelques oiseaux rares, observés dans les communes en amont ou en aval du Var, n'ont pas été recherchés par manque de temps, par exemple, le **butor étoilé** (*Botaurus stellaris*), **marouette de Baillon** (*Porzana pusilla*), **hirondelle rousseline** (*Hirundo daurica*), **faucon kobez** (*Falco vespertinus*) et autres passereaux : **gorgebleue** (*Luscinia svecica*), **locustelle tachetée** (*Locustella naevia*). Il est évident que ces oiseaux peuvent fréquenter la ripisilve du Var.

En représentant la plus grande zone pouvant offrir l'alimentation et le repos nécessaire aux oiseaux aquatiques migrateurs, la vallée du Var offre à la commune de la Gaude une place privilégiée dans l'importance de l'avifaune des Alpes-Maritimes.

Texte page 40

Si l'on compare les biotopes des trois zones, nous avons :

Zone 1 : zone agricole non exempte de pollutions : plastique, déchets, parkings, surfaces imperméabilisées, casse-auto.



Mais cette zone des Iscles contient la majorité des espèces menacées localement, dont peut-être les dernières populations viables dans la plaine du Var de Tourterelle des bois, Chevêche d'Athéna, Cisticole des joncs et Bruant proyer.

Zone 2 : terrains nus après destruction de bâtiments, lignes électriques, bassins de rétention et affluents à l'agonie



Zone 3 : zone agricole assez similaire à la zone 1, se dégradant pour les mêmes raisons que précédemment



Dans cette zone du Plan de Gattières, certaines des espèces les plus menacées localement, comme la Cisticole des joncs et la Rousserolle effarvate, subsistent encore en petits effectifs sporadiques, mais la Rousserolle turdoïde semble éteinte.

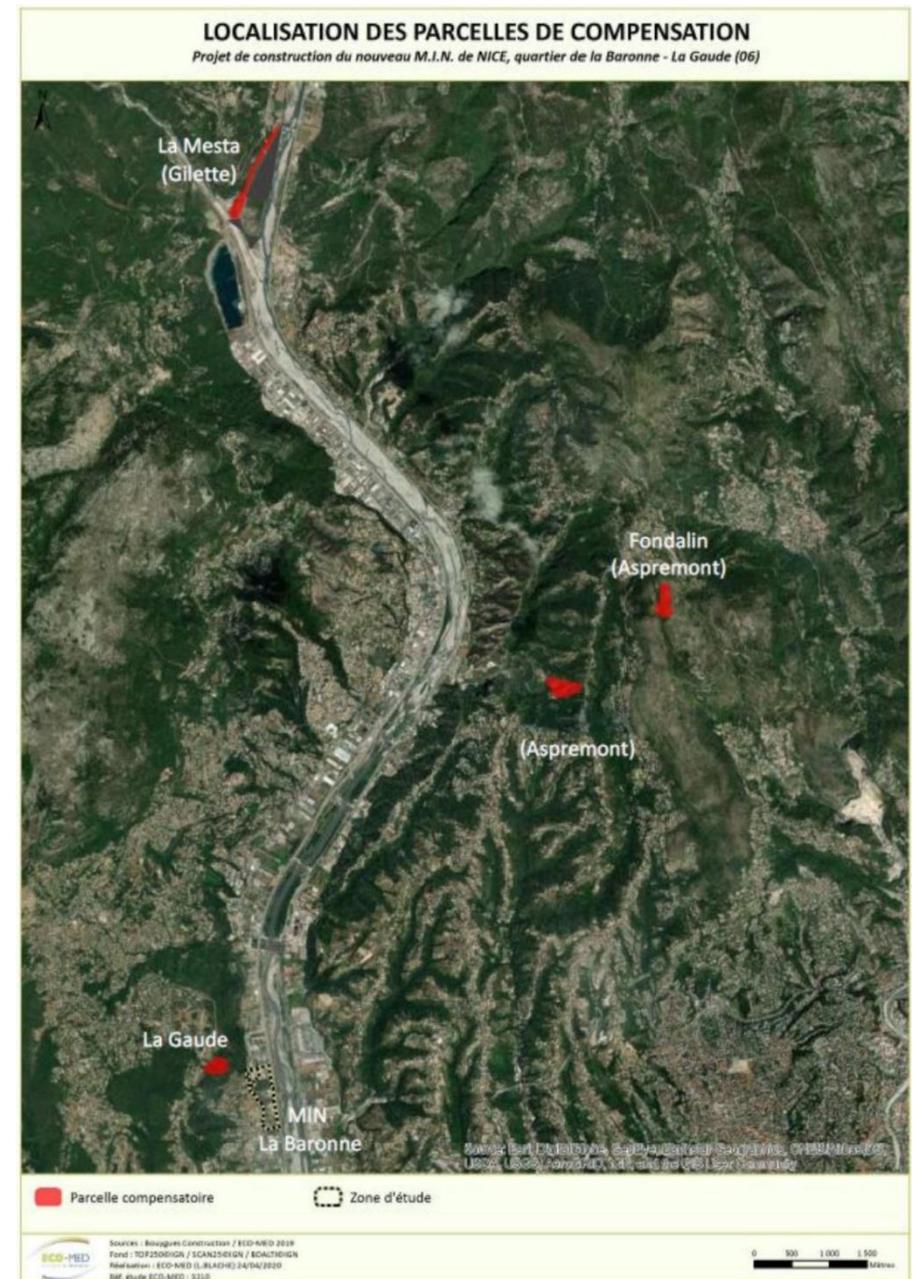
MIN : valeur des mesures compensatoires proposées

Les mesures compensatoires proposées doivent s'appliquer sur des terrains ayant des caractéristiques similaires au terrain impacté, et ayant des cortèges d'espèces menacées localement. Elles ne peuvent donc être proposées sur des terrains distants de la plaine du Var, et surtout pas éloignés du fleuve, là où les enjeux ne présentent aucune similitude en valeur écologique.

Nous comprenons bien que la Métropole Nice Côte d'Azur a longuement réfléchi avant de proposer le déplacement du MIN sur La Gaude et que cette solution est techniquement la plus réaliste d'après les études antérieures sur les variantes. Mais il faut des mesures compensatoires à la hauteur des enjeux de la richesse présente et passée en biodiversité de la plaine du Var, et qui montrent une perspective d'avenir.

Tout d'abord, le calcul de la surface de la mesure compensatoire doit correspondre à la surface du terrain impacté. Si le futur MIN doit représenter 37 300 m² de plancher et 300 000 m² impactés, la mesure compensatoire peut représenter légalement jusqu'à dix fois cette surface, soit 3 000 000 m². Les propositions semblent très loin du compte, ni en surface, ni en qualité, sur des terrains sans aucune équivalence écologique.

En toute logique, ce sont les zones 1 et 3, déjà agricoles et menacées à terme par l'urbanisation ou par d'autres projets, qui doivent être prioritaires pour l'application de mesures compensatoires, en les élevant par exemple en Natura 2000 ; ce qui n'empêche absolument pas leur exploitation actuelle industrielle ou agricole, mais qui permettrait de les préserver d'autres atteintes et de rationaliser et contrôler les activités qui s'y déroulent pour les rendre plus vertueuses et moins impactantes sur les biotopes à préserver pour des espèces en cours d'extinction dans la plaine du Var.



Par ailleurs, pour limiter, écrêter et diminuer l'impact des crues du Var à l'avenir, il est évident qu'il faudra restaurer le delta du Var afin de retrouver les marécages historiques de l'emplacement de Cap3000, qui abritaient la majeure partie de la biodiversité littorale des Alpes-Maritimes. Cette zone classée rouge au PPRI, quelle que soit la hauteur des digues que l'on construit, devrait de toute façon être incluse dans la bande littorale et soumise à la Loi « littoral ». Cette mesure compensatoire complémentaire permettrait d'éviter la future submersion de ce secteur, site de l'aéroport et du centre commercial, avec à la clé encore des millions d'euros de dégâts et des vies humaines en danger. La restauration écologique de l'embouchure du Var permettrait d'éviter bien des drames et de simplifier la gestion du fleuve Var, tout en redonnant vie à de nombreuses espèces à la limite de l'extinction localement ou internationalement pour les oiseaux en halte migratoire par exemple.

Ce qui est déjà arrivé dans la Roya ou la Vésubie arrivera tôt ou tard dans le fleuve Var ou dans le Paillon. Autant l'anticiper. Cf. <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/25159/212159/file/3HistoriquePartie1Avril2011.pdf>

Exemples de zonage de mesures compensatoires pour 1 592 000 m² :

Zone 1 : Saint-Laurent-du-Var



Zone 3 : Gattières



Delta du Var

